

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est toujours attractive et pourra gagner de nouveaux habitants puisqu'en 2020 et 2021, deux permis de construire ont été déposés et accordés. Trois l'ont été pour des transformations et rénovations de bâtiments en logements. Régulièrement, nous sommes sollicités sur l'existence de locations sur notre territoire. Aussi, si vous envisagez de louer un logement, faites-nous en part !

Bernard LEFEVRE

VIT'DIT !

NOUVEL EMPLOYE MUNICIPAL

Le précédent cantonnier titulaire, Pascal THEVENOT, a fait valoir ses droits à la retraite en août dernier.

Pour pourvoir le poste, un appel à candidature a été lancé par le Centre de gestion* sur demande de la commune. 15 personnes ont postulé, dont 3 extérieures au département.

Après étude des lettres de motivation et profils des candidats, 7 personnes ont été reçues par le maire et les adjoints le 28/9/21 pour un entretien qui a permis d'apprécier l'engagement et la motivation de chacun.

Le choix s'est porté sur un habitant de notre commune, **Jean-François PEYNET**, qui prend donc ses fonctions début novembre, et que vous pourrez ainsi prochainement rencontrer à ce titre.

*organisme départemental, chargé de la gestion des salariés des collectivités locales



RACCORDEMENT A LA FIBRE. C'EST PARTI !

La Fibre est enfin arrivée sur la commune début juillet dernier. Actuellement, une centaine de foyers de la commune sont raccordés. **Nous rappelons aux propriétaires la nécessité de réaliser les élagages permettant le passage des lignes aériennes. De nombreux retards de raccordement sont souvent dus à des arbres non élagués.**

OFFRE D'EMPLOI

En janvier 2022, la commune aura besoin d'une personne en CDD pour assurer le ménage et la garderie, à raison de 33 heures par semaine pour environ un mois. Vous êtes intéressé(e) ou vous connaissez quelqu'un qui peut l'être, merci de contacter le secrétariat de mairie.

VIE COLLECTIVE

L'ECOLE – RENTREE 2021

L'école de La Brionne est heureuse de vous présenter son équipe. Cette année, nous pouvons compter sur Célia, notre Directrice d'école et maîtresse de toute petite, petite et moyenne section de maternelle, secondée par Joseph le lundi. Nous souhaitons la bienvenue à Héloïse, maîtresse de la grande Section de maternelle et du Cours Préparatoire. Nathalie, Mireille et Joëlle oeuvrent pour le bon déroulement de la vie en classe et le repas à la cantine. Bonne nouvelle : le prix du repas pour cette année a été baissé à 3,49 euros suite à négociation avec le prestataire. Pour la rentrée 2021, l'école accueille 34 élèves.

REPAS DES AINES ET COLIS DE NOEL POUR LES 70 ANS ET PLUS !

Sauf mesures contraires d'ici là, nous pouvons renouer avec ce traditionnel moment convivial, qui aura ainsi lieu :

le samedi 4 décembre à 12H, à l'Etape Creusoise de St Vaury.

Bien entendu, ce repas ne peut concerner que les titulaires du Pass Sanitaire (personnes vaccinées ou testées).

Pour les personnes ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas participer au repas, un colis leur sera remis par les membres du CCAS, au cours du mois de décembre.

Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif : bientôt la fin de l'opération



Depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a effectué les contrôles réglementaires des 5350 installations présentes sur l'ensemble de son territoire.

On constate que, si 33 % d'entre elles sont conformes ou satisfaisantes, 39 % sont non conformes sans impact sanitaire avéré et 28 % sont non conformes avec un impact sanitaire important sur l'environnement (rejet d'eaux usées en surface, dans un réseau d'eaux pluviales ou dans un cours d'eau, etc.).

Afin de réduire la quantité d'installations défectueuses, la collectivité a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dès 2016, permettant aux propriétaires d'habitations éligibles de pouvoir bénéficier d'une aide financière (pour un montant maximum de 2550 € et sans conditions de ressources).

A ce jour, 93 propriétaires ont effectué une demande d'aide financière liée à ce programme. 73 d'entre eux ont déjà bénéficié du versement des subventions et pour les 20 dossiers restants, les travaux sont en cours de réalisation.

Ce programme d'aide financière se terminera au 31 décembre 2021. L'Agence de l'Eau n'attribuera plus d'aide après cette date.

Le SPANC, effectuant les missions d'animation de ce programme d'aides en plus de celles de contrôles, peut encore accorder 7 dossiers avec ces aides financières. La phase « projet » (c'est-à-dire la réalisation d'une étude de sols et de conception de filière d'assainissement, la demande des devis de travaux et la validation des dossiers par le service) doit impérativement être réalisée avant la fin de cette année, l'échéance du 31 décembre 2021 correspondant à la date de notification effective de la subvention.

Tout propriétaire d'habitation située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret souhaitant bénéficier de cette aide financière pour réhabiliter son installation doit en faire la demande très rapidement auprès du service de l'Agglomération. Une vérification de l'ensemble des critères d'éligibilité du programme sera effectuée avant de constituer le dossier définitif.

Ce dispositif est cumulable avec une aide complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, attribuée quant à elle sous conditions de ressources financières du foyer (montant maximal de 1500 €).

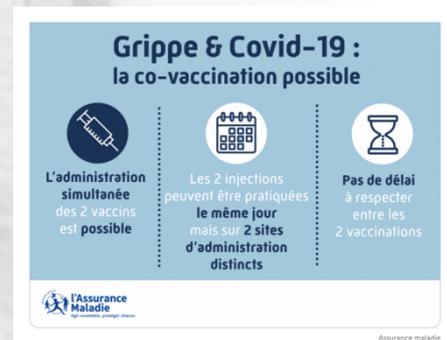
Contact : Nicolas YVERNAULT ; Tél : 05 55 41 04 48 ; spanc@aggl-grandgueret.fr

COVID-19

L'épidémie a beaucoup ralenti toutefois elle est toujours présente et nécessite de poursuivre le respect des gestes barrières bien connus !

La vaccination reste la défense principale pour soi mais également pour les proches et la collectivité ! Aussi nous engageons les personnes non vaccinées à effectuer cet acte de prévention, ainsi que les personnes déjà vaccinées de 65 ans et + à effectuer la 3ème injection.

La nouveauté pour cette année est de pouvoir réaliser ce rappel en même temps que la vaccination anti-grippale, par votre professionnel de santé : médecin, pharmacien ou infirmier. Un seul rendez-vous, deux injections (dans chaque bras) et une protection doublée.



LES NAVETTES DU GRAND GUÉRET EN TRANSPORT À LA DEMANDE



Agglo'Bus propose différentes navettes pour desservir le Grand Guéret. Elles se font en Transport A la Demande (TAD), fonctionnant sur réservation préalable, et sont ouvertes à tous.

Elles complètent le réseau des lignes urbaines et répondent aux besoins du quotidien : aller faire ses courses, se rendre chez le médecin, faire ses démarches administratives ...

Les habitants des communes peuvent ainsi :

- rejoindre directement Guéret (gare SNCF ou Hôtel de Ville) depuis l'un des 4 secteurs du Grand Guéret (navettes Guéret) du lundi au samedi après-midi ;

- relier Guéret aux EHPAD, établissements de santé et pôles de services situés sur les communes rurales (navettes EHPAD / santé) du lundi au samedi midi ;
- accéder, à l'intérieur de chaque secteur, aux pôles de services ou de santé (navettes proximité) du lundi au samedi midi.

La Brionne est située sur le secteur Sud comprenant également les communes suivantes : La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret (Champegaud, Chemin des Amoureux, Faulette, Le Peuronceau et Rochefort), Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche et Savennes.

Comment fonctionnent les navettes du Grand Guéret sur réservation en Transport à la demande (Tad) ?

Les navettes du Grand Guéret sont assurées par un service « Transport À la Demande » (Tad), QUI FONCTIONNE UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION.

IL EST OUVERT À TOUS. COMME LES LIGNES URBAINES, IL S'EFFECTUE SELON DES HORAIRES ET POINTS D'ARRÊT DÉFINIS, ET EST PROPOSÉ AUX MÊMES TARIFS. MAIS LE PASSAGE DE LA NAVETTE N'EST DÉCLENCHÉ QUE SI ELLE A ÉTÉ RÉSERVÉE.

Les itinéraires des navettes sont fixés chaque jour en fonction des réservations et calculés pour garantir l'horaire d'arrivée. Elles fonctionnent du lundi au samedi, toute l'année, sauf les jours fériés.

Comment réserver ?

Pour pouvoir réserver, la personne intéressée doit être inscrite au service. Cela peut se faire lors de son 1er appel en indiquant : nom, prénom, adresse, téléphone fixe et portable, date de naissance et numéro de son éventuelle carte d'invalidité (les données transmises sont confidentielles).

- La personne souhaitant utiliser le Tad doit le réserver en téléphonant à l'avance, au minimum la veille de son trajet avant 16h45 (11h le samedi) et au maximum 15 jours avant. Elle indique : l'arrêt de prise en charge, la destination, le jour et l'horaire choisis pour l'aller et le retour.
- L'opérateur informe la personne de l'heure à laquelle elle sera prise en charge. En fonction des autres réservations, l'horaire sera confirmé par téléphone, SMS ou mail la veille du trajet.
- La personne se rend à l'arrêt au moins 5 minutes avant l'horaire indiqué pour être prise en charge par la navette.
- La personne doit présenter au conducteur un titre de transport valide ou en acheter un à bord du véhicule.

La tarification

La tarification est identique pour toutes les lignes du réseau.

Des tickets individuels sont vendus à bord des véhicules, à l'espace Mobilité et chez les dépositaires : Ticket solo = 1 € ; Carnet de 2 tickets duo = 1,50 €

D'autres tarifications existent et sont vendues uniquement à l'espace Mobilité et chez les dépositaires : carnet de 10 tickets, abonnements, etc.

Espace Mobilité - Place de la Gare à GUÉRET - BP 302

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Tél. : 05.55.51.91.91

TRAVAUX



Ce qui a été réalisé :

- entretien du cimetière avant le week-end de Toussaint
- fin octobre, la réfection de l'éclairage public en LED pour les villages du Brillaudoueix et de La Combe
- la réfection de la plateforme de la déchèterie verte

Ce qui est prévu :

- réfection de la pelouse de la cour d'école
- installation en cours d'un mobilier de jeu extérieur à l'école
- la demande de financement pour la réfection de l'éclairage public en LED pour le village de Monbut et le quartier de la Gare



NB : le jeu est réservé aux élèves de l'école durant le temps scolaire. Toute autre utilisation est interdite

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE ...

PROMENADE DE L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE

L'Amicale des Parents d'Elèves du RPI LA Brionne-St-Léger organise une promenade de l'Avent :

Dimanche 28 Novembre

Départ à 15h de l'école de St-Léger-le-Guéretois

Le tarif est libre. Prévoir de bonnes chaussures de marche ; Dégustation autorisée 😊 ; Distance 5 km.

Chocolat chaud offert à tous les participants et vente de crêpes au profit de l'APE



MOTO CLUB DE LA BRIONNE – ECOLE DE CONDUITE MOTO POUR LES JEUNES



Le 4 septembre dernier, le Moto Club de la Brionne a inauguré une école de conduite pour les jeunes de 6 à 17 ans. Assurés par Jean SALESSE, Alexandre GIVERNAUD, Laurent VIGNERON et Jérôme HERNANDEZ, éducateurs sportifs du club, les cours sont destinés à former les enfants et adolescents au

pilotage, notamment en travaillant les appuis et l'équilibre, mais aussi à apprendre la signification des drapeaux ainsi que le respect des commissaires. Ils sont organisés par semestre à raison de 2 séances par mois, les samedis de 13h30 à 17h et sont encadrées par des adultes expérimentés sur le terrain homologué. Le Moto Club propose également des inscriptions à la séance au prix de 20 euros (réservation obligatoire). « L'école, c'est un peu ce qui nous manquait jusqu'alors » précise Didier GIVERNAUD, président du Club.

Renseignements et inscriptions auprès du moto club, tél : 06.78.16.98.08



INFORMATIONS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert de 8h à 12h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 17h30 les mardis.
Téléphone : 05.55.80.25.15 ; Mail : mairie.labrionne@orange.fr

« DECHETERIE VERTE » COMMUNALE

La commune met à disposition à Mériguet (route du terrain de moto) un emplacement pour y déposer les déchets « verts ». Celui-ci est réservé **exclusivement** aux habitants de la commune et **uniquement pour les déchets verts**, type pelouses, tailles de haies, petits branchages, etc... Pour les déchets végétaux plus importants, une demande devra être faite en mairie. Il appartient à chacun d'être vigilant au respect de cet environnement ! Des abus avérés et le non-respect de ces règles, pourraient entraîner la fermeture définitive de ce site.



COMMUNICATION

Inscrivez-vous à l'adresse mail de la commune pour recevoir nos communications par mail : mairie.labrionne@orange.fr ou bien transmettez ce coupon à la Mairie

NOM : Prénom :
Adresse mail :